

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 12 avril 2016** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absents : messieurs Bernard Groulx et Sylvain Lemire, conseillers

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h30

2016-04-80 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points retirés :

3.1, 3.2, 3.5 à 3.12, 3.14 et 3.15

Les titres des points 3.3 et 3.4 sont modifiés de la façon suivante :

3.3 Avis de motion – projet de règlement no 437-39 – modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437, notamment concernant le stationnement et l'entreposage des équipements de récréation, les toits plats et les clôtures en cour avant.

3.4 Premier projet de règlement no 437-39 – modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437, notamment concernant le stationnement et l'entreposage des équipements de récréation, les toits plats et les clôtures en cour avant.

Points ajoutés :

7.1 Octroi de subvention – Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brulés.

7.2 Octroi de subvention – Défi de l'Île – événement de course sur route.

7.3 Octroi de subvention – Comquat.

7.4 Achat de billets – Souper annuel de l'AGAIP 2016.

7.5 Achat de billets – Souper bénéfique des Œuvres de l'Évêque de Valleyfield.

7.6 Avis de motion – Règlement no 510-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 510.

7.7 Acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec, Bell Canada et Développement Banlieue-Ouest inc. – Plateau Notre-Dame – autorisation de signature.

ADOPTÉE

2016-04-81 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016, tel que modifié à la résolution numéro **2016-03-78** : lire au dernier paragraphe la date du 3 juillet **2016**.

ADOPTÉE

2016-04-82 **LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2016 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2016, au montant de **109 181,47 \$**.

ADOPTÉE

2016-04-83 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2016 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2016, au montant de **941 018,50 \$**.

ADOPTÉE

2016-04-84 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c-E-2.2), la trésorière dépose un rapport de ses activités en vertu du chapitre XIII de cette loi.

2016-04-85 **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

Considérant l'obligation imposée par l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) pour les municipalités d'adopter une politique de gestion contractuelle;

Considérant l'adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville par la résolution no 2010-12-349;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ladite politique notamment aux fins d'actualiser son texte pour le rendre conforme aux pratiques établies par la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique de gestion contractuelle telle que proposée et de lui donner plein effet à compter de ce jour.

Que copie certifiée conforme de cette nouvelle politique de gestion contractuelle soit transmise par la greffière au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans les trente jours de son adoption.

ADOPTÉE

2016-04-86 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-39 – MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION, LES TOITS PLATS ET LES CLÔTURES EN COUR AVANT**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il est présenté un projet de règlement qui porte le numéro **437-39** modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437, notamment concernant le stationnement et l'entreposage des équipements de récréation, les toits plats et les clôtures en cour avant.

2016-04-87 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-39 – MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION, LES TOITS PLATS ET LES CLÔTURES EN COUR AVANT**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437, par le projet de règlement no 437-39 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437 notamment concernant le stationnement et l'entreposage des équipements de récréation, les toits plats et les clôtures en cour avant;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **437-39** intitulé « Règlement modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437, notamment concernant le stationnement et l'entreposage des équipements de récréation, les toits plats et les clôtures en cour avant ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2016-04-88 **RÈGLEMENT NO 524 – CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE D’ADJUDICATION DE CONTRATS – ADOPTION**

Considérant qu’en vertu de l’article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil doit, pour l’adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d’évaluation des offres et former un comité de sélection pour procéder à l’évaluation des soumissions reçues;

Considérant que le Conseil peut, par règlement, déléguer son pouvoir de former le comité de sélection et fixer les conditions et modalités d’exercice du pouvoir délégué;

Considérant que le Conseil souhaite déléguer, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, son pouvoir de former tout comité de sélection pour l’évaluation des soumissions reçues suivant un appel d’offres pour services professionnels;

Considérant qu’un avis de motion a été donné le 8 mars 2016 concernant la présentation d’un règlement décrétant la délégation de certains pouvoirs en matière d’adjudication de contrats;

Considérant que les exigences de l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d’adopter le Règlement no **524** décrétant la délégation de certains pouvoirs en matière d’adjudication de contrats.

ADOPTÉE

2016-04-89 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 264-9 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 264 SUR LES ANIMAUX**

Monsieur le conseiller Bruno Roy donne avis de motion qu’il sera présenté à une séance subséquente, un projet de règlement no 264-9 modifiant le règlement no 264 sur les animaux.

2016-04-90 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-09 : LOT 2 067 631 (BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d’urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2016-09 et que le Conseil a pris connaissance de l’avis donné par ce dernier;

Considérant que l’application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n’aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l’article 145.6 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no **2016-09**, lot **2 067 631** (boulevard Perrot) à l'effet de permettre la construction sur un lot :

- D'une superficie de 1227,9 mètres carrés au lieu des 1375 mètres carrés prescrits à la réglementation;
- Des lignes latérales dont les angles sont inférieurs à 90 degrés avec la ligne d'emprise de rue contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation;
- Ne respectant pas, sur au moins les 2/3 de la profondeur du lot, le frontage minimal de 25 mètres contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2016-04-91 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2016-12, LOTS 3 354 223 ET 3 354 224 (112, RUE HUOT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2016-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no **2016-12**, concernant les lots **3 354 223** et **3 354 224** (112, rue Huot) à l'effet de permettre l'aménagement d'une entrée charretière avec une largeur maximale de 33,5 mètres au lieu des 20 mètres prescrit à la réglementation et l'aménagement de 2 entrées charretières avec une largeur totale maximale de 43,5 mètres au lieu des 30 mètres prescrits à la réglementation, conditionnellement à :

- La plantation de 8 arbustes cultivés dans le terre-plein adjacent à la rue Huot, tel que montré au plan soumis lors de la demande;
- La plantation de 3 arbustes cultivés de chaque côté, dans les espaces de 1 mètre adjacents aux terrains voisins tel que montré au plan soumis lors de la demande;
- La plantation de 3 arbustes en pot en devanture du bâtiment;
- Ce que le terre-plein avant soit aménagé en pierre de rivière avec toile géotextile selon les règles de l'art;
- Ce que la totalité des arbustes soit composée d'un minimum de 2 essences différentes et que le choix de ces essences soit approuvé par le service d'horticulture de la Ville.

ADOPTÉE

2016-04-92 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-06, LOTS 3 354 223 ET 3 354 224 (112, RUE HUOT)**

Considérant que le requérant souhaite procéder à l'aménagement des aires de stationnement;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-06 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'accepter la demande no **2016-06** avec les mêmes conditions que la demande de dérogation mineure no 2016-12.

ADOPTÉE

2016-04-93 **DEMANDE NO 2016-10 – SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL, LOT 5 104 295 (1, RUE DE L'ÉGLISE)**

Considérant que la Fabrique de la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal désire procéder à la correction d'une partie du parement extérieur de l'Église Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement constituant le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal no 493;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande no 2016-10 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'accepter la demande no **2016-10** telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-04-94 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-11, LOT 5 277 268 (2925, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite changer le type de revêtement et la teinte de sa toiture;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-11 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'accepter la demande no **2016-11** telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-04-95 **APPEL D'OFFRES GT2016-03 – ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA GF-1800 NEUF**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur Kubota GF-1800 neuf.

Considérant que suivant cet appel d'offres 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Lange Patenaude Équipement Ltée** (Kubota Montréal) au montant de **33 762,23 \$** plus taxes applicables, pour l'achat d'un tracteur Kubota GF-1800 neuf.

Qu'une somme additionnelle de 500 \$ soit utilisée pour défrayer les coûts d'immatriculation.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-300.

ADOPTÉE

2016-04-96 **OCTROI DE CONTRAT – 9347372 CANADA INC. (MAZDA VALLEYFIELD) – ACHAT D'UN CAMION GMC SIERRA 1500 WT 2011**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **9347372 Canada Inc.** (Mazda Valleyfield) au montant de **14 000 \$** plus taxes pour l'achat d'un camion usagé GMC Sierra 1500 WT 2011.

Qu'une somme additionnelle de 3 000 \$ soit utilisée pour défrayer les coûts d'immatriculation, de lettrage, d'un gyrophare et d'une radio de communication.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-400.

ADOPTÉE

2016-04-97 **OCTROI DE CONTRAT – GARAGE C. ISABELLE & FILS INC. – ACHAT D'UN CAMION FORD F-150 XL 2011**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Garage C. Isabelle & Fils inc.** au montant de **14 995 \$** plus taxes pour l'achat d'un camion Ford F-150 XL 2011.

Qu'une somme additionnelle de 3 000 \$ soit utilisée pour défrayer les coûts d'immatriculation, de lettrage, d'un gyrophare et d'une radio de communication.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-400.

ADOPTÉE

2016-04-98 **RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC – INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser madame Guylaine Lauzon, responsable de la bibliothèque, à participer au « Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec » qui aura lieu à l'UQAM à Montréal, les 26 et 27 mai 2016.

Que les frais d'inscription de 350 \$ soient assumés par la Ville.

Que les frais de repas et autres frais soient remboursés suivant la présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-737-10-311.

ADOPTÉE

2016-04-99 AUTORISATION DE DÉPENSE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2016

Considérant que l'organisation de Notre-Dame en fête 2016 nécessite l'octroi de plusieurs contrats s'élevant au-dessus de 10 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des services communautaires à octroyer des contrats pour l'organisation de Notre-Dame en fête 2016, pour un budget total de **70 000 \$** alloué comme suit :

Type	Coût net
Sécurité	5 250 \$
Animation, spectacle	10 385 \$
Feux d'artifice	10 500 \$
Autobus	2 625 \$
Équipement grande glisse et scène	31 775 \$
Électricité	4 465 \$
Organismes	5 000 \$
Total	70 000 \$

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 1-02-728-10-700.

ADOPTÉE

2016-04-100 AUTORISATION DE FERMETURE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD VIRGINIE-ROY – INAUGURATION DU PARC DES ÉPÉVIERIS

Considérant que l'inauguration du Parc des Épévieris aura lieu le samedi 14 mai 2016;

Considérant que des activités se tiendront en bordure du boulevard Virginie-Roy;

Considérant que pour assurer la sécurité des participants, il est souhaitable de fermer une partie du boulevard Virginie-Roy pour la tenue de l'événement.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que soit autorisée la fermeture du boulevard Virginie-Roy entre les rues Doris-Lussier et Rivelaine du vendredi 13 mai au lundi 16 mai 2016.

ADOPTÉE

2016-04-101 SUBVENTION – ASSOCIATION DES FILLES DE L'ÎLE – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association des Filles de l'Île;

Considérant les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

-39-

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer à l'**Association des Filles de l'Île** une subvention de **325 \$** à titre de subvention discrétionnaire du Conseil pour l'achat d'équipement.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-04-102 **ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT ÉDITION 2016**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés à des organismes jeunesse de la Ville de L'Île-Perrot et les environs.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf du Maire de la Ville de L'Île-Perrot édition 2016, qui se tiendra le vendredi 3 juin 2016 au Club de golf WindMill Heights, au coût total de **740 \$** payables à la **Ville de L'Île-Perrot** et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2016-04-103 **ACHAT DE BILLET – SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES – LEVÉE DE FONDS DE LA FONDATION CSSS DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de cet événement seront versés à la Fondation CSSS de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'acheter 1 billet pour le Salon des vins Vaudreuil-Soulanges, aux profits de la **Fondation CSSS de Vaudreuil-Soulanges** (volet Hôpital) qui se tiendra le 11 mai prochain à l'Aréna de Vaudreuil-Dorion, au coût total de **125 \$** et d'autoriser la mairesse à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2016-04-104 **OCTROI AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DE L'HARMONIE DE LA CITÉ – LEVÉE DE FONDS TOURNÉE DE CONCERTS 2016**

Considérant les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer une aide financière au montant de **100 \$** à la **Fondation de l'Harmonie de la Cité**, afin de contribuer à sa campagne de financement pour la tournée de concerts 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

Le conseiller Normand Pigeon quitte la salle du Conseil.

2016-04-105 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NO 2016-03-65 – CONTRAT DE SERVICES AVEC LA SODEC

Considérant que la résolution no 2016-03-65 adoptée par le Conseil le 8 mars 2016 prévoyait la signature d'un contrat entre la Ville et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour des services de supervision de l'entretien et d'agents d'information par la Ville au Parc historique de la Pointe-du-Moulin;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la durée et la date de fin du contrat prévues à la résolution no 2016-03-65.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'amender la résolution no **2016-03-65** afin que la durée du contrat soit modifiée de 2 à 3 ans et la date de fin du contrat soit modifiée du 31 mars 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

2016-04-106 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NO 2016-03-67 – ENTENTE AVEC LA SDPHPM

Considérant que la résolution numéro 2016-03-67 adoptée par le Conseil le 8 mars 2016 prévoyait la signature d'une entente entre la Ville et la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin (SDPHPM) pour des services de supervision de l'entretien, d'agents d'information et d'animation au Parc historique de la Pointe-du-Moulin;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la durée et la date de fin de l'entente prévues à la résolution no 2016-03-67.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'amender la résolution no **2016-03-67** afin que la durée de l'entente soit modifiée de 2 à 3 ans et la date de fin de l'entente soit modifiée du 31 mars 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

Le conseiller Normand Pigeon revient dans la salle du Conseil.

2016-04-107 DEMANDE D'EXEMPTION DE SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a à son service exclusif une avocate, Me Catherine Fortier-Pesant, qui occupe le poste de directrice des services juridiques et greffière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

2016-04-108 ABOLITION DE POSTES – PRÉPOSÉE AUX ÉVÉNEMENTS ET PROGRAMMES ET RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant qu'une restructuration des services de la Ville est nécessaire afin d'assurer leur optimisation;

Considérant les recommandations de la direction générale.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'abolir les postes de Préposée aux événements et programmes et de Responsable des ressources humaines.

ADOPTÉE

2016-04-109 ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE – 2016

Considérant les recommandations de la direction générale concernant une restructuration des services de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter l'organigramme 2016 déposé par la directrice générale.

Cet organigramme entre en vigueur suivant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-04-110 LETTRE D'ENTENTE NO 2016-01 AVEC LE SYNDICAT (CSN) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant les recommandations de la direction générale concernant une restructuration des services de la Ville;

Considérant que certaines demandes découlant de cette restructuration ont fait l'objet de discussions avec le syndicat;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant aux modifications qui doivent être apportées à la convention collective suivant cette restructuration.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no **2016-01** quant aux modifications qui doivent être apportées à la convention collective suivant la restructuration des services de la Ville.

ADOPTÉE

2016-04-111 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – PLATEAU NOTRE-DAME PHASE II – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Développement Banlieue-Ouest Inc. pour la Phase II du projet domiciliaire « Plateau Notre-Dame ».

ADOPTÉE

2016-04-112 OCTROI DE SUBVENTION – FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés pour son événement Défi cycliste;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **150 \$** à la **Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés** pour son Défi cycliste.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2016-04-113 OCTROI DE SUBVENTION – DÉFI DE L'ÎLE – ÉVÉNEMENT DE COURSE SUR ROUTE

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2016-02-42, le Conseil a autorisé la tenue de l'événement de course sur route sur le territoire de la Ville, nommé le Défi de l'Île;

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'organisateur de ce défi, monsieur Martin Fullum;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **1 428 \$** à monsieur Martin Fullum à titre d'aide financière pour l'organisation du Défi de l'Île.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-04-114 OCTROI DE SUBVENTION – COMQUAT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'organisme à but non lucratif COMQUAT dédié à l'alphabétisation des adultes;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention de **150 \$** à l'organisme **COMQUAT**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2016-04-115 ACHAT DE BILLETS – SOUPER ANNUEL DE L'AGAIP 2016

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter 2 billets au coût de 100 \$ chacun, pour une somme totale de **200 \$** pour le souper annuel de l'**Association des Gens d'Affaires de l'Île Perrot**, qui se tiendra le 27 avril 2016 et d'autoriser deux membres du Conseil à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

2016-04-116 ACHAT DE BILLETS – SOUPER-BÉNÉFICE DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter 2 billets au coût de 60 \$ chacun, pour une somme totale de **120 \$** pour le Souper-bénéfice des **Œuvres de l'Évêque de Valleyfield**, qui se tiendra le 20 avril 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2016-04-117 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 510-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement qui portera le numéro **510-4** modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 510, notamment pour permettre de nouveaux usages dans certains secteurs.

2016-04-118 ACTE DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET DÉVELOPPEMENT BANLIEUE-OUEST INC. – PLATEAU NOTRE-DAME – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec, Bell Canada et Développement Banlieue-Ouest Inc. concernant les lots **5 494 379** et **4 912 040** pour le projet domiciliaire du Plateau Notre-Dame.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mars 2016.
- Rapport de la Gestion du Territoire pour le mois de mars 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-04-119 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de lever la séance à 20H18.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
